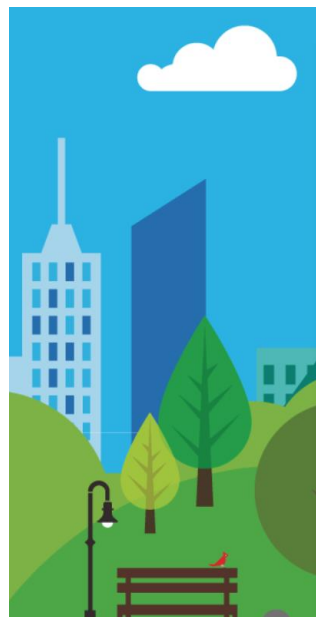


Approche territoriale en Pays de la Loire des fonds européens 2021-2027

Réunion pour les territoires « ruraux »
(FEDER et FEADER/Leader)

Lundi 8 novembre 2021



L'approche territoriale 2021-2027

Intervention de Monsieur Antoine CHEREAU

Vice-président

Président de la commission Territoires, ruralité, environnement, transition écologique et énergétique, eau, logement, infrastructures numériques, sécurité et santé

L'approche territoriale 2021-2027

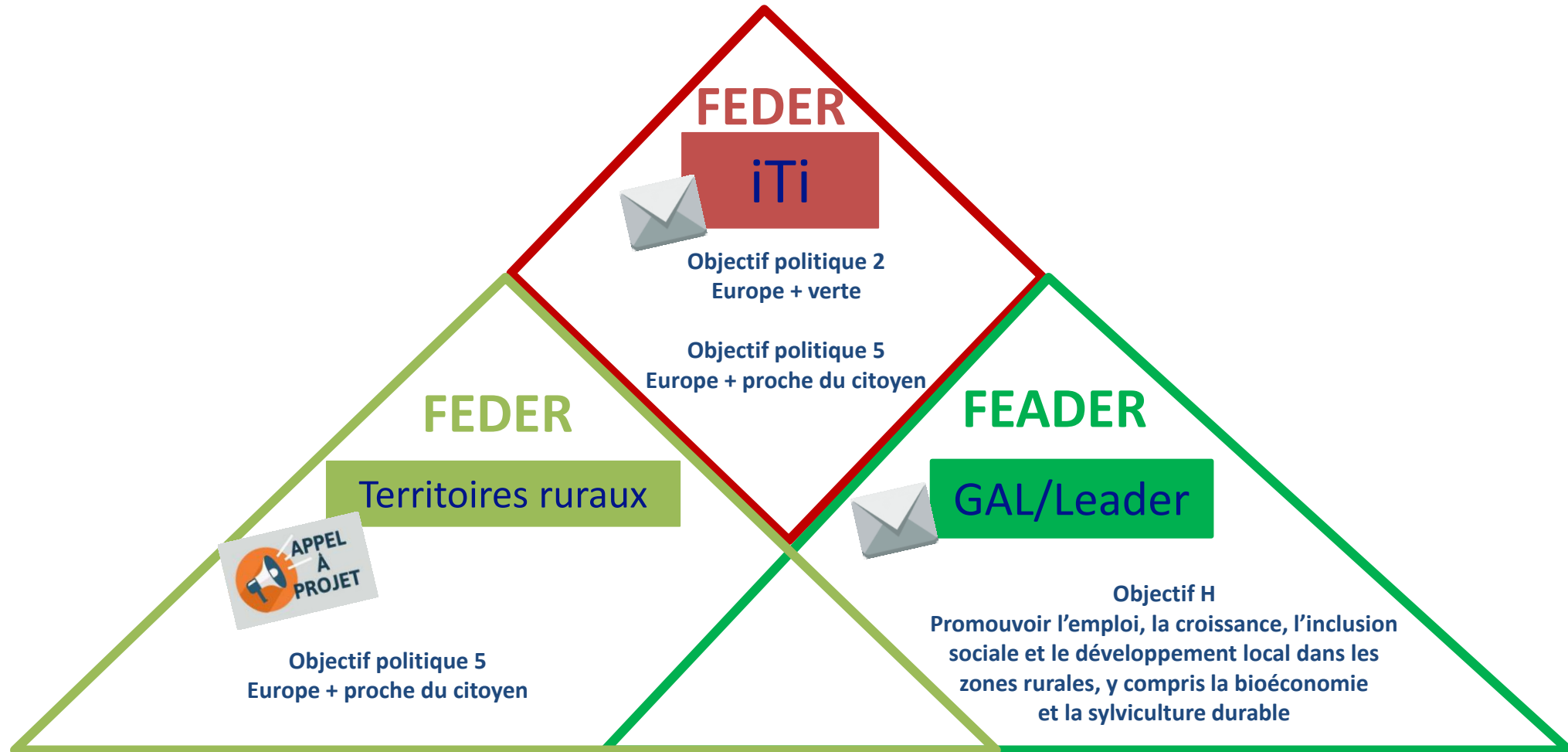
Une approche territoriale :

- Maintenue
- Forte
- Permettant d'offrir une solution à l'ensemble du territoire régional
- Plus libre

Des enjeux :

- Souci d'efficience de la consommation
- Co-responsabilité

Les choix d'une approche territoriale articulée des fonds européens en Pays de la Loire



Enveloppes financières dédiées à l'approche territoriale

2021-2027

Territoires « urbains » :

✓ **62,73 M€** enveloppe réservée iTi FEDER

+

32,73 M€ sur OP 2

Une Europe + verte

30 M€ sur OP 5

Une Europe + proche des citoyens

Territoires « ruraux » :

✓ **40,5 M€** enveloppe réservée FEADER Leader (13 M€ transition 2021-22
+ **27,5 M€** 2023-27)

✓ **10 M€** enveloppe appels à projets sur le FEDER

Enveloppe FEDER 2021-2027 pour les territoires ruraux

Principes des appels à projets

Principes de l'enveloppe d'appels à projets

- Ouverte à tous les **territoires hors iTi** qui souhaitent se tourner vers des appels à projets **FEDER**
- Enveloppe **10M€**
- Au titre de l'OP 5 : Une Europe + proche des citoyens / os 5.2 : Encourager le développement local social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité **ailleurs que dans les zones urbaines**
- 2 thématiques ciblées : **mobilité** et **attractivité des centres bourgs**
- Sélection par **appels à projets au fil de l'eau** de la mise en œuvre du programme FEDER

Démarche Leader 2023-2027 pour les territoires ruraux

L'approche territoriale : calendrier de sélection

Les étapes :

- ⇒ Premier trimestre 2022 : adoption et publication du cahier des charges
- ⇒ Automne 2022 : réponse des territoires pour candidater
- ⇒ Fin 2022 : réponse Région + conventionnement



Démarche concomitante à la négociation des programmes en 2022 et notamment du plan stratégique national du FEADER

L'approche territoriale 2021-2027 :

1 appel à candidatures unique mais avec deux lots : iTi et Leader

Les règlements européens prévoient que chaque territoire produise une stratégie territoriale avec 2 exigences clés :

1. Une stratégie de développement intégrée s'articulant autour :

- ✓ D'un territoire
- ✓ D'un besoin et d'un potentiel de développement identifiés
- ✓ D'une approche intégrée

2. Une participation des partenaires locaux

=> Choix régional d'un appel à candidatures unique à destination des territoires avec 2 « lots »

Prochaine étape : rédaction du cahier des charges

⇒ Présentation des propositions / pistes

Appel à candidatures – volet GAL 2023-2027 (1/2)

Principes actés

Principes Leader « liaison entre actions de développement de l'économie rurale » : quels territoires ?

Soutenir des territoires ruraux et/ou périurbains hors iTi pour des actions relatives à la mise en œuvre :

- de stratégies,
- multisectorielles,
- définies localement (démarche ascendante),
- par un ensemble de partenaires publics et privés.

Soutenir des projets :

- innovants et expérimentaux,
- de mise en réseau des acteurs,
- de coopération avec d'autres acteurs territoriaux,
- issus des acteurs locaux et favorisant les partenariats publics privés.

Principes Leader « liaison entre actions de développement de l'économie rurale » : c'est quoi un GAL ?

- ⇒ Élabore et met en œuvre une stratégie de développement local menée par les acteurs locaux
- ⇒ Désigne en son sein un partenaire chef de file responsable des sujets administratifs et financiers ou s'associe au sein d'une structure commune légalement constituée

Principes Leader « liaison entre actions de développement de l'économie rurale » : les missions d'un GAL ?

- ⇒ Renforce la capacité des acteurs locaux à élaborer et à mettre en œuvre des opérations
- ⇒ Élabore une procédure et des critères de sélection transparents et non discriminatoires, qui évitent les conflits d'intérêts et garantissent qu'aucun groupe d'intérêt particulier ne contrôle les décisions de sélection,
- ⇒ Prépare et publie des appels à propositions,
- ⇒ Sélectionne les opérations, détermine le montant du soutien et soumet les propositions à l'organisme responsable de la vérification finale de leur admissibilité avant approbation,
- ⇒ Assure le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la stratégie,
- ⇒ Évalue la mise en œuvre de la stratégie.

↳ Il peut accomplir d'autres tâches qui relèvent de la responsabilité de l'autorité de gestion si le GAL est désigné organisme intermédiaire par l'autorité de gestion

Une intervention thématique ouverte



E
N
V
E
L
O
P
P
E
R
E
S
E
R
V
E
R
E

Objectif spécifique H du Plan stratégique national (PSN)

Promouvoir l'emploi, la croissance, l'inclusion sociale et le développement local dans les zones rurales, y compris la bioéconomie et la sylviculture durable

27,5 M€ sur 2023-2027

Contenu attendu de la candidature

Le dossier de candidature doit contenir :

- ✓ la zone géographique et la population concernée,
- ✓ Les modalités de participation des acteurs locaux à l'élaboration de la stratégie,
- ✓ un diagnostic avec une analyse AFOM,
- ✓ une stratégie de développement territorial intégré structurée par des objectifs ciblés et des valeurs cibles mesurables pour les résultats,
- ✓ un plan d'actions Leader,
- ✓ un plan de financement,
- ✓ les modalités de gouvernance, d'animation, de gestion et d'évaluation dédiées à la mise en œuvre de la stratégie.

Appel à candidatures – volet GAL 2023-2027 (2/2)



Principes à discuter

Taille des GAL ?

Constat d'une difficulté à gérer pour la Région 27 GAL et question de la taille critique des structures par rapport aux moyens humains

Propositions :

- Regroupement de territoires permettant d'atteindre une **taille critique pour faciliter et mutualiser la gestion** d'une enveloppe Leader ?
- Seuil minimal de population à rehausser ?
- ↪ Pour rappel en 2014-2020 : population comprise entre 25 000 et 150 000 habitants

⇒ Equilibre à trouver avec un périmètre qui continue à faire sens

T
A
I
L
L
E
L
E
G
A
L
D
E
S

C'est quoi être GAL ?

Constat : difficulté, ambiguïté, confusion rôle entre Région et GAL sur la gestion

Propositions :

M
O
D
E
L
E
S
D
E
G
E
S
T
I
O
N
D
E

Les territoires qui souhaitent candidater pourront se positionner uniquement :

- Soit en tant **qu'organisme intermédiaire (OI)** : les GAL réalisent la sélection des projets, l'accompagnement au montage de projet, l'instruction des dossiers de demande d'aide et de paiement avec un montant de FEADER affecté à l'animation / gestion du programme Leader plus important
- Soit uniquement dans **l'animation et la sélection des projets**, et en ce cas la gestion des dossiers et l'appui au montage des projets seraient assurées par la Région, en plus de l'instruction des dossiers de demande d'aide et de paiement

Au choix

C'est quoi être GAL ?

M
O
Y
E
N
S

H
U
M
A
I
N
S

Constat : Moyens RH inégaux d'un GAL à l'autre pour gérer enveloppe équivalente
Facteur RH vu comme un critère clé de réussite

Propositions :

- **Moyens RH suffisants : minimum 1 ETPT si instruction Région, minimum 2 ETPT si OI**

C'est quoi être GAL ?

Constat : Hétérogénéité forte dans les résultats sur la programmation actuelle

Risque de perte de crédits pour le collectif / principe de performance intégré à l'enveloppe de transition qui montre effet incitatif

A
S
S
O
C
I
A
T
I
O
N

A
L
A

P
E
R
F
O
R
M
A
N
C
E

Propositions :

Le GAL serait **associé à la performance** de gestion des fonds :

- Une part de l'enveloppe réservée serait **mise en attente en fonction de l'avancement** de la programmation et de la consommation des crédits

+

- Une part de FEADER ne serait pas attribuée initialement pour **promouvoir les actions de coopération** (un des fondamentaux de la démarche Leader)

Temps d'échanges

